



**RésoSanté**  
Colombie-Britannique

Votre santé en français

# DENTISTE



# DENTISTE

Vous exercez le métier de dentiste dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.



## Les prérequis:

La profession de dentiste est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: le *British Columbia College of Oral Health Professionals* (BCCOHP). Pour pouvoir exercer ce métier, il faudra impérativement [vous enregistrer](#) auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ce prérequis:

- avoir un diplôme de dentiste.

Notez que vous n'avez pas besoin d'une pièce d'identité canadienne en début de procédure, mais qu'une pièce d'identité de Colombie-Britannique avec photo vous sera demandée quand vous ferez les démarches auprès du BCCOHP.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

## Un peu de vocabulaire:

Anglais	Français
Dentist	Dentiste
British Columbia College of Oral Health Professionals (BCCOHP)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des professionnel·le·s de la santé buccodentaire en Colombie-Britannique
National Dental Examining Board of Canada (NDEB)	Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED)

# La procédure en bref:

Les étapes clés sont les suivantes:

- Faites certifier vos pièces d'identité et votre diplôme;
- Inscrivez-vous au processus d'équivalence du BNED;
- Passez les examens du BNED;
- Enregistrez-vous auprès du BCCOHP.

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.

## 1. Faites certifier vos pièces d'identité et votre diplôme

Plus tard dans la procédure, on vous demandera de fournir une copie certifiée/authentifiée d'une pièce d'identité (canadienne ou étrangère). Mieux vaut donc vous préoccuper dès maintenant de cette certification (notarization en anglais), une procédure payante mais très simple: il suffit d'amener vos papiers d'identité ainsi que des photocopies chez un notaire ou un avocat, qui les comparera puis apposera son tampon et/ou sa signature pour certifier qu'ils sont identiques.

La même chose vous sera demandée pour votre diplôme de dentiste, nous vous conseillons donc d'en faire également une copie certifiée recto/verso dès à présent.

## 2. Inscrivez-vous au processus d'équivalence du BNED

Avant de vous inscrire à l'organisme provincial de votre profession, vous devez remplir une procédure et passer les examens d'un organisme national: le Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED ou, en anglais *National Dental Examining Board of Canada* - NDEB).

A moins que vous ayez suivi une formation de dentiste accréditée au Canada, aux Etats-Unis, en Irlande, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, vous devrez passer par la procédure pour les [programmes non-accrédités](#) (consultez l'onglet "Dentist coming from another country"). Deux options s'offrent à vous:

- Suivre un programme qualifiant de 2 ans dans une Faculté dentaire au Canada;
- Ou suivre le [processus d'équivalence](#) du BNED, se composant de trois examens.

Ces deux voies vous permettront ensuite de candidater à la certification du BNED, nécessaire pour exercer en tant que dentiste. Dans cette fiche, nous nous concentrerons sur le processus d'équivalence. Notez que cette procédure est coûteuse et vous reviendra en tout à 12 600\$CA de frais.

Pour passer le processus d'équivalence du BNED, vous pouvez consulter ce [guide d'inscription](#) (très détaillé et en français). Vous trouverez des détails sur la procédure d'inscription et sur les documents à fournir. Nous vous conseillons aussi de vérifier les documents demandés spécifiquement pour le pays où vous avez été diplômé-e, en consultant [cette page](#).

La première étape sera de créer un [compte en ligne](#) sur le site du BNED et de payer les frais de candidature. Vous recevrez un numéro d'identification, devant figurer sur toutes vos communications avec le BNED.

Deuxième étape: fournissez les documents demandés sur votre espace en ligne. Pensez bien à vérifier les [documents nécessaires](#) en fonction du pays où vous avez été diplômé-e. Généralement, il vous faudra fournir:

- le formulaire de processus d'équivalence, que vous trouverez à la fin du guide d'inscription ou [ici](#);
- une copie certifiée d'une pièce d'identité canadienne ou étrangère;
- une copie certifiée, recto/verso et en couleur de votre diplôme de dentiste;

Vous devrez également entrer en contact avec l'université qui vous a délivré votre diplôme, pour qu'elle envoie directement les documents suivants au BNED:

- Un formulaire d'obtention de diplôme, à télécharger sur votre espace en ligne. Remplissez la section 1. La section 2 sera à remplir par votre université;
- Tous vos relevés de notes (appelés dossier scolaire dans le guide du candidat).

Même chose pour l'organisme ou les organismes réglementant la profession de dentiste auprès desquels vous avez été enregistré-e. Ils devront envoyer directement le document suivant au BNED:

- Une déclaration de bonne conduite professionnelle, c'est-à-dire une lettre ou un certificat prouvant que vous n'avez pas été suspendu-e ou interdit-e d'exercer votre profession.

Tous ces documents (y compris ceux fournis directement par vous) doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante:

NDEB  
340 Albert Street, 12th Floor  
Ottawa, ON K1R 7Y6  
Canada

Une fois que le BNED aura reçu tous vos documents, il vérifiera vos titres de compétences, ce qui devrait prendre plusieurs mois. Vous pouvez suivre le degré d'avancement de votre demande sur votre espace en ligne. Si tout est en ordre, vous recevrez un courriel indiquant que votre demande d'inscription a été approuvée. Les frais d'inscription sont de 900\$CA.

### 3. Passez les examens du BNED

Une fois votre inscription approuvée, vous allez devoir vous inscrire et réussir successivement trois examens:

- [L'évaluation des connaissances fondamentales](#) (ECF ou, en anglais, *Assessment of Fundamental Knowledge - AFK*). C'est un QCM de 200 questions à compléter en deux heures, testant vos connaissances en sciences biomédicales et en sciences cliniques appliquées. Les frais d'inscription sont de 1000\$CA;
- Une fois l'ECF réussi, vous pouvez vous inscrire à [l'évaluation du jugement clinique](#) (EJC ou, en anglais, *Assessment of Clinical Judgment - ACJ*). C'est un QCM de 120 à 150 questions à compléter en cinq heures et demie, testant votre capacité à formuler un diagnostic, à prendre des décisions cliniques, à interpréter une radiographie et à poser un diagnostic. Les frais sont de 1350\$CA;



- Une fois l'EJC réussi, vous pouvez vous inscrire à l'[EDNCC](#) (en anglais NDECC), un examen organisé uniquement à Ottawa et composé de deux parties distinctes: la composante des habiletés cliniques, qui évalue que vos compétences et techniques cliniques sont alignées sur les normes canadiennes; et la composante du jugement situationnel, qui évalue votre capacité à résoudre des problèmes dans des situations liées au travail. Les frais sont de 7000\$CA.

Avec ces trois examens en poche, vous avez officiellement validé votre processus d'équivalence.

Mais vos démarches avec le BNED ne sont pas tout à fait terminées. Vous devez encore passer le processus de certification. Via votre espace en ligne, candidatez à un dernier examen: l'[ECOS Virtuel](#). C'est un examen composé de 200 questions, 50 en QCM et 150 basées sur des cas pratiques, évaluant vos compétences en résolution de problèmes et en prise de décision. Les frais sont de 2000\$CA.

Vous recevrez vos résultats sous 8 semaines après avoir passé l'examen. Si vous avez réussi l'examen, vous pouvez être certifié-e. Votre certificat sera envoyé par la poste à l'adresse indiquée dans votre profil en ligne et votre nom sera ajouté au Registre national.

Vous en avez terminé avec les démarches au niveau national, il va maintenant falloir s'enregistrer auprès de l'organisme provincial des dentistes: le *British Columbia College of Oral Health Professionals* (BCCOHP).

#### **4. Enregistrez-vous auprès du BCCOHP**

Vous y voilà enfin: la dernière étape avant de pouvoir exercer votre activité! Avant de démarrer votre inscription, vous pouvez consulter la [procédure détaillée](#) en anglais (sous l'onglet "Full Dentist Registrant"), en plus de suivre nos instructions.

Vous devrez tout d'abord créer un [compte en ligne](#) sur le site du BCCOHP et entamer la procédure de candidature en ligne.

Fournissez toutes les informations qui vous sont demandées: numéro de votre pièce d'identité de Colombie-Britannique, numéro de votre certificat du BNED/NDEB, des renseignements sur vos études de dentiste, les lieux et pays où vous avez été enregistré-e en tant que dentiste, et sur votre assurance de responsabilité professionnelle.



Une fois la candidature complétée, payez les frais associés (3164\$CA). Vous devrez également accepter qu'un examen de votre casier judiciaire soit mené (*Criminal record check*) et payer les frais de cette procédure.

L'étape suivante sera de téléverser sur votre espace en ligne les documents nécessaires. La plupart doivent être certifiés par un notaire (voir étape "**1 - Faites certifier vos pièces d'identité et votre diplôme**"):

- Une déclaration solennelle (Statutory declaration, téléchargeable pendant la procédure de candidature) certifiée par un notaire;
- Une copie certifiée de votre pièce d'identité;
- Une copie certifiée de votre diplôme;
- Une copie certifiée de votre certificat du BNED/NDEB;
- Une déclaration de bonne conduite professionnelle, prouvant que vous n'avez pas été suspendu·e ou interdit·e d'exercer la profession de dentiste, délivrée par les organismes réglementant la profession auprès desquels vous avez été enregistré·e. Cette déclaration doit être envoyée directement par l'organisme au BCCOHP.

En plus de téléverser en ligne des copies certifiées, le BCCOHP vous demande d'envoyer les originaux de tous ces documents à son bureau, à l'adresse suivante:

110-1765 8th Ave W  
Vancouver, BC V6J 5C6

Après avoir soumis votre candidature, vous devez également passer l'examen de jurisprudence (*Jurisprudence Module - JEM*) du BCCOHP. Vous trouverez le lien menant à l'examen sur votre compte en ligne, sur la page de votre candidature.

Une fois tous les documents reçus, l'examen de jurisprudence réussi et votre candidature finalisée, vous recevrez un courriel vous demandant un dernier paiement, pour vous enregistrer, de 1633\$CA.

Après trois à cinq jours ouvrables, vous recevrez un nouveau courriel confirmant votre enregistrement. Félicitations, vous pouvez désormais exercer comme dentiste! N'oubliez pas de renouveler votre agrément [chaque année](#).

